

ETUDES EN GUINEE

La République de Guinée accorde une importance capitale à l'éducation ; consciente de la place de l'éducation dans le développement sociopolitique, économique et culturel de toute nation qui aspire aux progrès, la Guinée est aujourd'hui dotée d'un système éducatif basé sur une multitude de formations réparties entre les différentes universités et instituts du pays. Depuis quelques années, l'enseignement supérieur guinéen a connu des avancées significatives tout d'abord par la mise en place dans les établissements d'enseignement supérieur du système LMD (Licence-Master-Doctorat) à l'instar des plus grandes universités du monde qui permettra aux étudiants d'obtenir le diplôme de la licence toutes les options confondues en trois (3) ans, celui du master en cinq (5) ans et enfin le doctorat en huit (8) ans. Il faut aussi saluer l'effet multiplicateur qui élargi le nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur dans la capitale guinéenne. Les plus peuplés de ces établissements sont :

- **UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY :**



L'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry est le premier établissement d'enseignement supérieur en République de Guinée.

Elle a été créée en 1962, dans le cadre du premier plan triennal de développement économique et social 1960 -1963, sous le nom d'institut polytechnique de Conakry. Sa naissance était due essentiellement aux nécessités de formation de cadres compétents dont devait se doter la jeune la nation confrontée au manque crucial de spécialistes de haut niveau.

A sa naissance, l'institut polytechnique de Conakry comprenait quatre facultés (Agronomie, Génie Civil, Géologie - Mines et Sciences de la Nature) et comptait 47 étudiants. Depuis sa création, l'Université de Conakry a subi une série de réformes visant l'amélioration de la qualité et l'excellence académiquement tenant compte des contraintes de l'environnement socio-économique national et du contexte de la mondialisation. Ces changements ont conduit à la structure actuelle de l'université de Conakry et notamment à la mise en place de premiers cycles, de licences, de maîtrises, de DEA et de doctorats.

- **UNIVERSITE GENERAL LANSANA CONTE DE SONFONIA :**

▪ **UNIVERSITE JULIUS NYERERE DE KANKAN :**



L'université Julius NYERERE de Kankan est la deuxième université de la Guinée (après celle de Gamal Abdel NASSER de la capitale). L'inscription s'est développée solidement pendant ces dernières années et actuellement le nombre d'étudiants avoisine 2000.

L'université est divisée en deux facultés: **Faculté des sciences naturelles et la Faculté des sciences sociales.**

▪ **UNIVERSITE KOFI ANNAN**

L'Université Kofi Annan est la première institution privée de l'enseignement supérieur en Guinée. Depuis sa création en 1999, elle a enregistré plus de 2000 élèves et étudiants dans ses locaux. Dans le souci d'adapter ses actions à l'environnement académique changeant, mener à bien sa mission et sauvegarder ses valeurs fondamentales (Ambition, Excellence et Modernité), L'Université Kofi Annan a décidé d'harmoniser ses programmes et ses diplômes avec les universités Françaises par son entrée dans le système **LMD**.



La liste des établissements publics et privés d'enseignement supérieur en Guinée est longue. Ces établissements sont réunis dans le tableau suivant :

Projet EtudiantGuinée est une ONG d'appui scolaire et professionnel

Projet EtudiantGuinée est une ONG d'appui scolaire et professionnel

Etablissements	Statut	Ville	Filières	Contacts
Université Gamal Abdel NASSER	Public	Conakry	Sciences-Institut Polytechnique- Médecine-Informatique	BP. 1147, Donka, Tél. 00224 30 46 49 46 e-mail : www.uganc-edu.org
Université Général Lansana CONTE	Public	Conakry	Sciences humaines-Economie et gestion	BP.2201, Sonfonia
Université Julius NYERERE	Public	Kankan	Sciences naturelles- Sciences sociales	BP. 2201, Conakry
Université de Kindia	Public	Kindia	Agronomie	BP. 2201, Conakry Tél. 00224 60 28 16 08 00224 64 42 42 76
L'Institut Supérieur Agronomique Valery Giscard d'Estaing de Faranah	Public	Faranah	Agronomie	BP. 2201, Conakry
Université du Développement Communautaire (UDECOM)	Public	N'zérékoré		BP.2201, Conakry Tél. 00224 60 36 58 73
Centre universitaire de Labé	Public	Labé	Maths-informatique-Sciences administratives et gestion	BP. 210, Conakry Tel. 00224 60-31 90 78
Institut Supérieur des Mines et Géologie (ISMG)	Public	Boké	Mines et Géologie	BP.2201, Conakry Tél. 00224 60 21 83 09
Institut Supérieur des Arts de Guinée	Public	Dubreka	Métiers des Arts	BP.2201, Conakry Tel. 00224 64 28 83 19
Institut Supérieur des Sciences de Médecine Vétérinaire	Public	Dalaba	Médecine vétérinaire	BP.2201, Conakry
Université Kofi Annan	Privée	Conakry	Economie et gestion-Droit- MIAGE- Cycle d'ingénieur- Sciences Médicales	BP.1367 Conakry Tél. 60 26 04 34 - 64 21 52 50 Email :drokaba@yahoo.com S.web : www.univ-kag.org
Ecole Supérieur de Commerce et	Privé	Conakry	Commerce-Gestion	

Projet EtudiantGuinée est une ONG d'appui scolaire et professionnel

Gestion	Privé	Conakry
UNC		

Cette liste n'est pas exhaustive

Projet EtudiantGuinée est une ONG d'appui scolaire et professionnel

Conditions d'admission :

L'admission des étudiants au sein des établissements Publics d'enseignement supérieur se fait par concours d'accès organisé chaque année au niveau des chefs lieux des Régions. Les titulaires du baccalauréat complet ou d'un diplôme jugé équivalent sont les seuls autorisés à passer le concours. Le nombre d'amis tient compte de la capacité d'accueil, exprimée à l'avance par les Facultés et Institut.

Inscription :

Tous les étudiants (anciens et nouveaux) doivent chaque année, avant la date limite du 15 octobre, s'inscrire au niveau des secrétariats des Facultés. Cette formalité obligatoire confère la qualité d'étudiant.

A sa première Inscription, l'étudiant admis en première année prend connaissance du règlement intérieur de l'Université, s'engage à le respect et reçoit un numéro matricule.

A cet effet, il doit présenter un dossier comportant :

1. Un extrait d'acte de naissance;
2. Un certificat de visite et de contre visite ne datant pas de plus de 3 mois;
3. Quatre photos d'identité;
4. Une attestation de baccalauréat complet ou d'un diplôme équivalent;
5. Une attestation d'admission au concours d'entrée à l'Université, pour les étudiant guinéens;
6. Il doit également s'acquitter des frais d'inscription dont le montant est de 15.000 Fg pour les nationaux;

Les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers non soumis au concours doivent présenter en plus des pièces 1, 2, 3 et 4 citées ci- dessus, les documents ci-après :

- Un titre de séjour valable en république de Guinée;
- Une autorisation d'inscription délivrée par le Recteur. Les étudiants étrangers qui remplissent les critères académiques doivent s'acquitter, en outre, des frais d'inscription variant entre 300.000 fg et 800.0000 Fg en fonction du domaine de formation sollicité.

Les critères d'inscriptions des travailleurs désirant se perfectionner sont les suivant :

- satisfaire aux exigences académiques d'inscription dans la structure choisie;
- acquitter les frais d'inscription variant, selon les structures, de 400 000 fg à 800 000 fg pour les nationaux et de 600 000 fg à 1 000 000 Fg pour les étrangers.

Le Centre informatique recrute ses étudiants sur concours ouvert aux titulaires d'un DEUG scientifique ou de tout niveau ou diplôme équivalent.

Les étudiants du CERE sont recrutés sur dossier parmi les titulaires d'un diplôme du second cycle. Les frais d'inscription sont fixés à 1 000 000 Fg pour les candidats enquête du premier emploi et à 3 000 000 fg pour ceux présentés par des services techniques et des projets.

Les facultés des Universités et l'Institut polytechnique reçoivent les bacheliers admis au

Projet EtudiantGuinée est une ONG d'appui scolaire et professionnel

concours en provenance des trois profils d'études du lycée : sciences sociales, sciences expérimentales et sciences mathématiques.

Après le 15 octobre, date limite d'inscription, des autorisations exceptionnelles d'inscription peuvent être délivrées, mais uniquement par le recteur.

Un étudiant ne peut bénéficier que de deux inscriptions en première année. Si après deux années d'études, dans la même option ou dans deux options différentes, il n'est pas admis en classe supérieure, il est exclu de l'Université.

L'étudiant régulièrement inscrit reçoit une carte d'étudiant valable pour l'année universitaire en cours; cette carte est rigoureusement personnelle et ne peut être prêtée sous peine de poursuites disciplinaires. La carte d'étudiant donne droit aux cours, à l'accès à la bibliothèque et autres services universitaires selon la réglementation en vigueur.

En cas d'infraction, l'étudiant est présenté aux différents conseils de disciplinaires. Il perd sa qualité d'étudiant dans des cas suivants :

- Achèvement normal des études;
- Transfert dans un autre établissement;
- Interruption des études durant plus de deux ans;
- Radiation à la suite d'une sanction disciplinaire;
- Changement d'option sans autorisation préalable du recteur;
- Deux redoublements successifs;
- Décès